

HPH 6HVLRQ GH O-\$VVHPEOpH \*pQpUDOH GHV 1DW

Sixième Commission

Point 85 GH O-2UGUH GX -RXU

/(WDW GH GURLW DX QLYHDX QDWLRQDO HW



Mon pays qui est engagé dans un vaste projet de réformes et de modernisation de ses institutions, a implémenté la loi du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées en organisant des élections régionales qui ont permis aux élus locaux de désigner leurs représentants dans les 10 Régions du Cameroun. Cette régionalisation vise à promouvoir un développement participatif, et à prendre en compte les spécificités de chaque Région dans la gestion des ressources locales. Et afin que les camerounais et camerounaises puissent s'épanouir librement dans ce nouveau paysage, les Hautes autorités de mon pays ont entrepris de restaurer l'autorité de l'Etat dans certaines zones en surchauffe.

A cet égard, mon pays a pleinement confié au système judiciaire

Ma délégation est toutefois préoccupée par l'émergence d'un nouveau droit qui doit être encadré, afin de rester en phase avec le consensus séculaire qui permet de maintenir la stabilité internationale.

Pour ma délégation, la paix internationale est tributaire de l'existence et du respect du droit. C'est dire que le droit doit rester droit dans son acception, impersonnel dans son énonciation, son implémentation et bien loin des instrumentalisations.

Même si le monde est en pleine mutation, sa stabilité et sa sécurité seront garanties par la capacité des Etats à rester disciplinés et à agir dans le cadre de la légalité instituée par la Charte des Nations Unis et par d'autres